

DÉLIBÉRATION N° 2024/046
Portant modification et création des autorisations de programme
Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 14 mars 2024,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n°2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,
VU la délibération n°2022/363 du 25 octobre 2022, portant modifications des autorisations de programme du budget de l'exercice 2022 – Budget annexe du service de l'eau
VU la délibération n°2023/045 du 9 mars 2023, portant modifications des autorisations de programme du budget de l'exercice 2032 – Budget annexe du service de l'eau
VU la délibération n°2024/018 du 15 février 2024, relative au débat d'orientations budgétaires 2024,
VU la délibération n°2024/xxxx du 14 mars 2024, relative à l'approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa - Budget annexe du service de l'eau,
VU la note explicative de synthèse n° 2024/08 du 16 janvier 2024,
La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 5 mars 2024
Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'ajustement d'autorisations de programme et des crédits de paiements comme suit :

N° PROG.	Intitulé programme	MONTANT AP BUDGET 2024	CP consommés au 31/12/23	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et plus
223 801	RESERVOIR PANDA	91 250 800	30 000 000	41 250 800	20 000 000		
193802	Divers AEP Dumbéa Nord CA 17-21	507 808 777	327 169 465	180 639 312			
213101	DISPOSITIFS LUTTE INCENDIE 2021-2026	20 000 000	3 449 746	4 085 741	6 000 000	6 464 513	
213801	DIVERS TRAVAUX AEP 2021-2026	90 685 586	9 899 046	12 786 540	68 000 000		
213802	Construction Réservoir Dumbéa Nord (2)	729 100 000	50 758 482	15 890 400	5 000 000	200 000 000	457 451 118
213804	UNITE DE TRAITEMENT RESERVOIR DE KOE	156 836 120	5 166 670	131 669 450	20 000 000		
243801	RENOUVELLEMENT RESEAU AEP	209 000 000		9 000 000	50 000 000	50 000 000	100 000 000
	Total	1 804 681 283	426 443 409	395 322 243	169 000 000	256 464 513	557 451 118

ARTICLE 2 /

Il est créé une nouvelle autorisation de programme comme suit :

- Objet : Renouvellement du réseau AEP
- Numéro : 243801
- Durée : 5 ans 2024-2028
- Montant : 209.000.000 F CFP

ARTICLE 3/

La présente délibération abroge toutes dispositions antérieures qui lui seraient contraires.

ARTICLE 4/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire de la ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 MARS 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 17 MARS 2024

Le secrétaire de séance,



Manelka LAUNAY

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
Cabinet	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.B.	-	1
D.D.P.	-	1
D.A.F.	-	1
PUBLICATION	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1